

Formation - Élaborer le document unique

RÉFÉRENCE

SE101.00

DURÉE

1 journée - 7h

TARIF

490,00 € HT

588,00 € TTC



Présentiel



Intermédiaire

DATES DE SESSION

Le 08 avril 2022 - Mulhouse

Le 05 octobre 2022 - Mulhouse

Réduire les risques au travail dans une logique de prévention à travers l'élaboration du document unique.

La loi (article R4121-1 du Code du Travail) impose à chaque employeur, quelque soit la taille de l'entreprise, d'évaluer les risques existants en matière de santé et de sécurité au travail pour les collaborateurs. C'est à cela que sert le DUERP ou **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui doit être mis à jour régulièrement, à minima une fois par an**. Même si la réalisation ou la production du document peut-être confié à un tiers, l'employeur en demeure toujours responsable. Mieux vaut donc **en maîtriser tous les aspects et c'est précisément ce que nous vous proposons de découvrir**.

Objectifs

- Connaître la réglementation concernant la sécurité en entreprise et l'obligation de réaliser un Document Unique d'évaluation des risques professionnels
- Savoir rédiger simplement son Document Unique : évaluation des risques, cotation de la criticité du risque professionnel (hiérarchisation des risques), mise à jour
- Définir et suivre un plan d'actions correctives

A qui s'adresse la formation

Public

Toute personne amenée à utiliser ou à mettre en place un dispositif d'évaluation des risques professionnels et rédiger le Document Unique d'évaluation des risques professionnels, membres du CSE, Chef d'entreprise, Responsable Ressources Humaines, Responsable HQS.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

Programme de formation

Contexte de l'évaluation des risques professionnels

- Les acteurs de la sécurité
- Les enjeux externes et internes

RÉFÉRENCE

SE101.00

DURÉE

1 journée - 7h

TARIF

490,00 € HT

588,00 € TTC



Présentiel



Intermédiaire

DATES DE SESSION

Le 08 avril 2022 - Mulhouse

Le 05 octobre 2022 - Mulhouse

- Contexte réglementaire – juridique et définition du Document Unique
- Quelques définitions : dangers, risques, ...
- Quelques exemples de risques professionnels : RPS, ATEX, Incendie, Chutes/glissements, Risques routiers, ...

Rédaction du Document unique d'évaluation des risques professionnels

- Détermination des unités de travail
- Identification des dangers
- Analyse et évaluation des risques (gravité, fréquence)
- Hiérarchisation des risques
- Élaboration du programme de prévention
- Élaboration du plan d'actions correctives

Suivi et mise à jour du Document Unique

- Mise à jour du Document Unique
- Suivi des actions correctives réalisées avec dates de réalisation
- Document Unique = Outil de pilotage
- Communication auprès des équipes

Méthode pédagogique

Formation inter-entreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques. Échanges, analyses de pratiques, mises en situation et cas réels d'entreprises. Support de formation remis aux participants. Groupe de 8 à 10 participants maximum.

Handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous consulter avant inscription afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Animation

Nos formateurs sont des experts reconnus dans leur métier. Ils sont sélectionnés pour leur compétence pédagogique et leur expérience dans la formation pour adultes.

Évaluation des acquis

Une évaluation individuelle sera réalisée en fin de formation. Une attestation de participation sera remise à l'issue du stage